



MAIRIE  
DE

**SAINT-JEAN-DU-BRUEL**

Nombre de conseillers :

- En exercice..... 15
- Quorum..... 8
- Présents..... 9
- Votants..... 15
- Procurations..... 6

Date de la convocation : 16/12/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 20 décembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,  
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,  
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRESENTS : Mesdames DELEUC Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, VIALA Régine, Messieurs ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VIDAL Claude, VIDAL Didier

PROCURATIONS : Monsieur VERGUES Michel a donné procuration à Monsieur REFREGERS Claude, Madame COBO Rolande a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude, Monsieur VIALA Daniel a donné procuration à Monsieur VIDAL Didier, Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien, Madame VIDAL Nadine a donné procuration à Madame JUANABERRIA Anne-Marie, Madame MASSON Aurélie a donné procuration à Monsieur Jean-Michel DAUMAS

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur QUATREFAGES Damien a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**SEANCE N° 16**

**DELIBERATION N° 13**

**FRAIS DE TRANSPORTS POUR UN AGENT COMMUNAL CONVOQUE  
PAR LA MEDECINE DU TRAVAIL**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à payer le transport d'un montant de 113,91 euros à l'entreprise de transport SUD AVEYRON TAXIS mandatée par la mairie afin de permettre à un agent dans l'impossibilité par ses propres moyens de se rendre à une visite médicale.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Après en avoir délibéré,**  
**Décide à 13 voix pour et 2 abstentions**

- **D'AUTORISER** le Maire à payer le transport d'un montant de 113,91 euros à l'entreprise de transport SUD AVEYRON TAXIS

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé*

*Le secrétaire de séance  
QUATREFAGES Damien*

*Le Maire  
Claude VIDAL*

*Acte rendu exécutoire*

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le ..... **20 DEC. 2024**
- par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le ..... **20 DEC. 2024**

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.*

